

ENGAGEMENTS RSE RH 2024

Dans le cadre de ses exigences RSE et de son engagement en faveur des certifications durables, l'Entreprise ERHARD PATISSIER GLACIER confirme respecter et faire appliquer les éléments ci-dessous :

- ✓ Connaissance de la législation du travail en vigueur en France et des conventions fondamentales de l'OIT,
- ✓ Il n'existe aucune discrimination, ou soutien ou tolérance pour la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut matrimonial, le statut séropositif, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'affiliation à des syndicats ou à d'autres organes représentant les travailleurs, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou toute autre condition pour le recrutement, la promotion, l'accès à la formation, la rémunération, la répartition des tâches, la cessation d'emploi, le départ à la retraite ou autres activités,
- ✓ Nous soutenons l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes
- ✓ Nous ne pratiquons, n'encourageons ou ne tolérons le recours au châtiment corporel, aux contraintes physiques ou mentales, aux insultes verbales, au harcèlement ou abus de toute sorte,
- ✓ Nous (y compris les employés et la direction) ne tolérons pas directement ou indirectement des comportements, y compris des gestes, des mots ou un contact physique qui soient sexuellement intimidants, violents ou fondés sur l'exploitation,
- ✓ Nous nous conformons à toute législation supplémentaire applicable concernant la non-discrimination,
- ✓ Nous confirmons ne pas procéder directement ou indirectement, utiliser, soutenir ou tolérer le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire,
- ✓ Nous nous conformons à toute législation supplémentaire applicable concernant le travail forcé et le travail obligatoire
- ✓ Nous n'employons pas d'enfants de moins de 16 ans, nous demandons également à nos sous-traitants (le cas échéant) de respecter ce point,
- ✓ Nous ne soumettons pas, directement ou indirectement, les travailleurs de moins de 18 ans à tout type de travail susceptible de compromettre leur santé, leur sécurité ou leur moralité ainsi que leur scolarité,
- ✓ Nous nous conformons à toute législation supplémentaire applicable concernant le travail des enfants et la protection des enfants,
- ✓ Nous respectons le droit des travailleurs à former un syndicat ou à y adhérer,
- ✓ Nous n'interférons pas dans la constitution, les élections ou la gouvernance de l'organisation de travailleurs,
- ✓ Nous ne nous adonnons pas à des actes de discrimination anti-syndicats. Cela inclut des punitions, des menaces, de l'intimidation, du harcèlement ou de la corruption des membres ou des représentants du syndicat ; la discrimination envers les travailleurs pour des adhésions ou des activités dans un syndicat, passées ou actuelles,
- ✓ Nous ne basons pas l'embauche à la non adhésion ou à la révocation de l'adhésion à un syndicat,
- ✓ Nous ne justifions pas de congédiement en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la participation à des activités syndicales,
- ✓ La société respecte le droit des travailleurs de négocier collectivement,
- ✓ Nous nous conformons à toute législation supplémentaire applicable concernant la liberté d'association et de négociation collective,
- ✓ Les salaires, conditions de travail sont établis selon les réglementations légales et la convention collective lorsqu'elles existent,



- ✓ Tous les employés permanents ont un contrat écrit d'embauche juridiquement opposable, signé par l'employé et l'employeur, qui couvre tous les détails requis par la législation applicable,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable concernant les heures de travail et la réglementation d'heures supplémentaires,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable concernant le fonds de prévoyance et le régime de retraite,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable concernant la procédure de grief,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable en relation avec les processus de sécurité au travail, les lieux de travail, les machines, la prévention des accidents et les équipements de protection personnelle,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable en relation avec les exigences d'hygiène et respectons les exigences de la norme IFS FOOD relative à la sécurité des aliments,
- ✓ Nous nous conformons à la législation applicable en relation avec les mesures de prévention pour les situations d'urgence,
- ✓ Nous nous conformons à toute législation supplémentaire applicable concernant la Santé et la Sécurité
- ✓ Nous transmettons à nos fournisseurs une charte éthique en leur demandant de la respecter et la faire appliquer

En cas de manquement ou pour toute réclamation associée à une thématique relevant de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, consulter notre site web, www.erhard-desserts.com.

A Masevaux le 01/01/2024,

Philippe BILLEY

Directeur des Ressources Humaines